

Blois, le mardi 02 juillet 2019.

Affiché le

**Groupement des Activités, des
Emplois, des Compétences et des
Parcours Professionnels**

Service Compétences / CFIS

N° 301 /GACPP/2019/EC

Affaire suivie par : Cdt Eric COUSIN

☎ : 02 54 33 54 10

☎ : 02 54 33 54 26

✉ : eric.cousin@sdis41.fr

NOTE DE SERVICE N° 2019-22

Préfecture	<input type="checkbox"/>	Groupement des Services Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	CS	<input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Départemental	<input type="checkbox"/>	Groupement Territorial Nord	<input checked="" type="checkbox"/>	CI	<input checked="" type="checkbox"/>
Président	<input type="checkbox"/>	Groupement Territorial Sud	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous syndicats	<input type="checkbox"/>
Comité de direction	@	CTA-CODIS	<input checked="" type="checkbox"/>	UDSP	<input checked="" type="checkbox"/>
Pôle Opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Centre de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Personnels concernés	<input type="checkbox"/>
SSSM	<input checked="" type="checkbox"/>	CSP Blois-Nord	<input checked="" type="checkbox"/>	Centres concernés	<input type="checkbox"/>
Groupement Administration	<input checked="" type="checkbox"/>	CSP Romorantin-Lanthenay	<input checked="" type="checkbox"/>		
GAECPP	<input checked="" type="checkbox"/>	CSP Vendôme	<input checked="" type="checkbox"/>		
REDACTION-MODIFICATIONS					
Indice	Initiateur	Date	Modification(s)		
0	Cdt COUSIN Eric	02/07/2019			

Objet : Organisation des manifestations sportives - Saison 2019 2020.

A l'issue de la période estivale, une nouvelle saison sportive s'ouvrira. Le calendrier des épreuves athlétiques et de course à pieds est fixé comme suit :

TYPE DE CROSS	LIEUX	DATE
CROSS 1	LANDES LE GAULOIS	SAMEDI 19 OCTOBRE 2019
CROSS 2	SAINT CLAUDE DE DIRAY	SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019
CROSS DEPARTEMENTAL	FFA (MONTRICHARD)	DIMANCHE 12 JANVIER 2020
CROSS REGIONAL	LAMOTTE-BEUVRON (41)	SAMEDI 1 ^{er} FEVRIER 2020
59 ^e CROSS NATIONAL	ARNAC-POMPADOUR (19)	SAMEDI 21 MARS 2020

TYPE D'EPREUVE	LIEUX	DATE
PSSP / EA DEPARTEMENTALE	VINEUIL	SAMEDI 25 AVRIL 2020
PSSP / EA REGIONALE	ESSONNE (91)	SAMEDI 16 MAI 2020
PSSP / EA NATIONALE	VAL DE REUIL (27)	SAMEDI 27 JUIN 2020

Pour l'organisation de ces épreuves, les agents de la filière EAP ainsi que des personnels administratifs seront sollicités.

Depuis trois ans, ces manifestations attirent dans le Loir-et-Cher de plus en plus de participants, ce qui oblige le service à prendre de nouvelles mesures organisationnelles pour pérenniser ces épreuves dans le temps et faciliter leur gestion.

Ainsi, pour cette nouvelle saison sportive 2019-2020, je vous demanderais de respecter scrupuleusement les dispositions suivantes :

1. Pour chaque épreuve, une date limite d'inscription est fixée et elle ne pourra en aucun cas être dépassée.

En contrepartie de cette contrainte, le délai entre cette date limite d'inscription et la date de l'épreuve sportive est réduit à 15 jours.

Les dossiers d'inscription devront parvenir au secrétariat du centre de formation avant cette date limite qui correspond à la date de fermeture du secrétariat.

Comme l'année précédente, aucune inscription le jour des manifestations ne sera acceptée !

2. Plus aucun dossard ne pourra être délivré le jour de l'épreuve.

Aucun dossard ne sera édité pour les dossiers incomplets ou reçus après la date limite d'inscription.

Seuls les dossards édités sur la base des dossiers reçus en temps et en heure et réputés conformes, seront à retirer le jour de la compétition et dans les conditions habituelles.

Aucun support permettant de maintenir le dossard sur les maillots ne sera fourni. Merci de vous procurer des épingles qui vous permettront de le fixer sur votre tenue.

3. La forme et la conformité des pièces constitutives du dossier devront impérativement être respectées pour être validées par le secrétariat.

J'attire votre attention sur l'impérative nécessité de transmettre :

- pour chaque participant mineur :

l'autorisation parentale dûment renseignée et signée par le tuteur légal figurant sur le document joint en annexe.

Les autorisations parentales établies sur un autre document que celui joint en annexe, seront refusées.

- pour l'ensemble des participants :

un certificat médical **d'aptitude à la pratique du sport en compétition**, établi prioritairement avec le document joint en annexe de cette note.

4. Pour les épreuves nationales, les licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme doivent impérativement fournir un certificat médical.

L'inscription d'un licencié FFA ne peut être validée en l'absence d'un certificat médical délivré au moyen du document joint en annexe à cette note.

En l'absence de ce certificat, les inscriptions seront systématiquement refusées par le SDIS organisateur.

Afin de pouvoir absorber la charge de travail que représente la gestion administrative de ces épreuves, le secrétariat sera constitué d'agents du GAECPP et de la filière EAP, ainsi que des membres de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif reprenant, pour chaque épreuve, la date limite d'inscription et le nombre de personnes sollicitées pour en assurer le secrétariat :

SAISON CROSS	DATE limite d'inscription	BESOINS EN PERSONNELS
RECEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION POUR LE CROSS 1	27 septembre 2019	2 GAECPP + 1 UD
RECEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION POUR LE CROSS 2 (dossiers des coureurs n'ayant pas participé au cross n°1)	31 octobre 2019	2 GAECPP + 1 UD
RECEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION AU CROSS DEPARTEMENTAL (dossiers des coureurs n'ayant pas participé aux cross n°1 et n°2)	03 janvier 2020	2 GAECPP + 1 UD
INSCRIPTION DES SP et JSP QUALIFIES POUR LE CROSS REGIONAL*	17 janvier 2020	CTD EAP
INSCRIPTION CROSS NATIONAL*	06 mars 2020	CTD EAP


SAISON PSSP/EPREUVES ATHLETIQUES	DATE	BESOIN PERSONNELS
RECEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	10 avril 2020	2 GAECPP
INSCRIPTION DES SP et JSP QUALIFIES POUR LE REGIONAL*	30 avril 2020	CTD
INSCRIPTION DES SP et JSP QUALIFIES POUR LE NATIONAL*	29 mai 2020	CTD

**Inscriptions réalisées par le conseiller technique EAP sur la base des dossiers déjà fournis pour les épreuves départementales.*

Les modalités d'inscription ainsi que les documents nécessaires vous seront envoyés par mail et vous pourrez les retrouver sur le site internet du SDIS 41 (www.sdis41.fr).

Pour tout complément d'information ou pour nous faire part de toute difficulté rencontrée dans le cadre de la procédure d'inscription, je vous invite à prendre contact avec l'adjudant David BARBOUX par mail (david.barboux@sdis41.fr) ou par téléphone au 06.12.98.75.11.

Le Directeur Départemental Adjoint


Colonel Jean-Rémi HERMELIN

2019 / 2020

Jeunes Sapeurs-Pompiers Sapeurs-pompiers volontaires mineurs

Ce document est obligatoire pour permettre à chaque Jeune Sapeur-Pompier ou chaque sapeur-pompier volontaire mineur, de participer à l'ensemble des activités sportives (sous réserve de disposer de l'aptitude physique requise) et des formations organisées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours ou l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher.

Je soussigné, Madame, Monsieur ⁽¹⁾

.....
représentant(s) légal(aux),

autorise mon fils, ma fille ⁽¹⁾

.....
à participer aux :

- activités sportives, si son aptitude physique reconnue par un médecin le lui permet,
- aux actions de formations organisées par sa section de JSP ou le SDIS 41,
- aux opérations de secours sous réserve des restrictions applicables aux mineurs.

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant les épreuves sportives, les formations ou les opérations de secours, j'autorise le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher, ou le responsable de la section de JSP à :

- faire pratiquer les examens et les actes de soins que nécessite son état de santé,
- faire hospitaliser mon enfant après avis médical,
- prendre en charge mon enfant à sa sortie du cabinet médical ou du centre hospitalier dans lequel il a été transporté pour soin ou examen. Cette prise en charge sera assurée par un sapeur-pompier désigné par le responsable du Centre de Formation ou de la section de JSP.

Je vous informe que mon enfant :

- présente la ou les allergies suivante(s) :

.....

- doit prendre les médicaments suivants :

.....

Pendant la durée du stage et uniquement pendant les pauses et en dehors des horaires de cours, j'autorise mon enfant à fumer :

OUI

NON

Pendant les heures de formation, l'utilisation des téléphones portables est interdite.

En cas d'urgence, vous pourrez joindre votre enfant en appelant le standard du Centre de Formation (02.54.33.54.07) ou le responsable de la section de JSP.

⁽¹⁾ rayer la mention inutile si besoin.

VALIDITE DE L'ATTESTATION

1^{er} juillet 2019
au 30 juin 2020 inclus.

AUTORISATION VALABLE POUR

EPREUVES SPORTIVES ET RASSEMBLEMENTS

Cross d'entraînement
Cross départemental
Cross régional
Cross national

**Parcours sportif et épreuves
athlétiques Départementales**

**Parcours sportif et épreuves
athlétiques Régionales**

**Parcours sportif et épreuves
athlétiques Nationales**

**Rassemblement Technique Régional
des JSP**

**Rassemblement Technique National
des JSP**

ACTIVITES DE FORMATION

**Formation au sein des sections de
JSP.**

**Formations organisées par le
SDIS41.**

ACTIVITES OPERATIONNELLES

En qualité d'observateur.

**En qualité d'équipier en fonction
des compétences validées et dans le
cadre des dispositions
réglementaires encadrant
l'engagement des mineurs sur les
opérations de secours.**

SIGNATURE(S)

N° DE PORTABLE :



CERTIFICAT MEDICAL À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Article L231-1-2 du code du sport

Ecrivez lisiblement s'il vous plaît !

Je soussigné (e) :

Docteur en médecine,

Ou

Médecin de sapeurs-pompiers du SDIS de

Certifie avoir examiné ce jour : le / /

Nom :; Prénom

Né(e) le : / /

Du centre d'incendie et de secours de, N° de département.....

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives, plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- Cross-Country
 - Épreuves Athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
 - Grimper de corde
 - Natation
 - Parcours Sportifs du sapeur-pompier
 - Rassemblements techniques départementaux, régionaux et nationaux
 - Épreuves sportives et pratiques du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers
 - Autre :
-
-
-

Fait à

Cachet et signature :



Attention pour les JSP, ce certificat ne vaut pas validité pour une aptitude à un engagement de Sapeur-Pompier Volontaire.



INSCRIPTIONS CROSS SAISON 2019/2020



L'ensemble des courses se feront en rapport avec les catégories FFA 2019.
Il est important que le tableau ci-dessous soit complété avec le plus grand soin.

Les certificats médicaux devront être joints à la liste des personnels inscrits au tableau ci-dessous. (les certificats médicaux collectifs seront refusés, merci d'utiliser le modèle fourni sur le site internet du SDIS41).

Les dossiers d'inscriptions, devront impérativement parvenir au
S/C David BARBOUX par mail pour le tableau d'inscription : david.barboux@sdis41.fr

Les certificats médicaux et autorisations parentales devront être envoyés par mail
à la même adresse ou par courrier au :

Centre de Formation du SDIS 41
55 rue des Laudieres 41350 VINEUIL

Catégories hommes	Année de naissance	Catégories femmes	Année de naissance
Benjamins	2008 - 2007	Benjamines	2008 - 2007
Minimes	2006 - 2005	Minimes filles	2006 - 2005
Cadets	2004 - 2003	Cadettes	2004 - 2003
Juniors	2002 - 2001	Juniors femmes	2002 - 2001
Séniors	2000 - 1981	Séniors femmes	2000 - 1981
Vétérans 1	1980 - 1971	Vétérans femmes	1970 et avant
Vétérans 2	1970 et avant		

